

**COMPTE RENDU - CAPL cadres B du 04/11/2014**  
**« LISTE D'APTITUDE au grade de CONTRÔLEUR »**

*Les représentants FO pour cette CAPL : Frédéric DANO et Sébastien LIEVRE*

47 cadres C avaient déposé leur candidature (68 l'an dernier et 81 l'année précédente). Cette baisse considérable du nombre de candidatures s'explique en grande partie par l'abandon du droit au retour dans le département d'origine, notamment dans la filière gestion publique. Ce nouveau système retenu par la Direction Générale depuis la fusion et soutenu par certains syndicats ne correspond pas à l'évidence aux attentes des agents puisque la moitié d'entre eux n'ont pas renouvelé leur candidature.

Le quota de promotion pour cette année est fixé à 7 par la Direction Générale. Par conséquent, le Président de la CAP locale Mr Josserand propose de classer 10 agents dans la rubrique « excellent » (14 l'an dernier). Une semaine avant la tenue de cette CAP, une liste de 10 noms a été diffusée sur Ulysse 85, liste reprenant les 3 candidats déjà classés excellents l'an dernier mais non retenus et 7 nouveaux candidats.

Les représentants FO ont fait la démonstration que le critère prépondérant, comme les années précédentes, était la notation ou plutôt le cumul des bonifications obtenues ces 5 dernières années.

Nous avons exigé du Directeur qu'il accepte de dérouler davantage cette liste en acceptant d'abonder une liste d'agents classés « très bons » (agents ayant alors vocation à être classés « excellents » l'année suivante), afin de donner un peu d'espoir à un maximum d'agents.

Une liste de 4 noms supplémentaires nous a été proposée dans la rubrique « très bons », dont 2 qui étaient déjà classés dans cette catégorie l'année dernière. Nous avons demandé des explications au Directeur pour ces 2 dossiers afin de pouvoir informer les collègues concernés. Suite à nos interventions, un 5ème dossier a été rajouté à cette liste de « très bon » au bénéfice de l'âge. En effet, les dossiers des agents en fin de carrière (nés avant 1957) doivent être étudiés plus attentivement par la Direction, conformément aux textes en vigueur.

**Il ressort donc de l'analyse du classement proposé par la Direction que seuls des agents ayant obtenu un cumul égal ou supérieur à 6 mois pouvaient espérer être sélectionnés cette année (hors dossiers des fins de carrière). Et parmi les 15 agents retenus en 2014 (10 excellents et 5 très bons), 10 ont un cumul égal ou supérieur à 8 mois...**

**Nous pouvons donc affirmer que la notation demeure le critère absolu pour espérer décrocher la liste d'aptitude !!!**

Ces données chiffrées vous permettront de pouvoir vous positionner et nous vous encourageons lors des prochains entretiens d'évaluation avec vos chefs de service à être très vigilant. **N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez avoir des explications complémentaires concernant votre évaluation.**

C'est donc parmi cette liste de 10 collègues classés « excellents » que la CAP nationale se prononcera prochainement. Tous ne seront certainement pas promus cette année et les dossiers restants seront alors reproposés l'an prochain.

**Les 32 autres candidats restent classés dans le groupe des dossiers « à revoir », sans obtenir aucune explication... Comme l'an dernier, la Direction s'est engagée à recevoir les agents non retenus souhaitant un entretien, accompagnés s'ils le souhaitent par un représentant des personnels. Nous vous encourageons donc à nous contacter si vous souhaitez demander une audience et vous faire accompagner par un représentant du personnel.**

**VOTE DES SYNDICATS :**

**CONTRE (CGT + Solidaires) et ABSTENTION (FO)**

*Ce vote, cette abstention, s'explique à la fois par notre attachement à ce type de promotion qu'est la liste d'aptitude mais aussi par une volonté de dénoncer un mode de sélection subjectif, puisqu'au final, ce sont les chefs de service seuls qui ont tous les pouvoirs en main pour accorder ou non des bonifications suffisantes à leurs agents...*

**Nous sommes à votre disposition pour vous fournir des explications concernant vos dossiers et nous vous encourageons à être très vigilants lors de votre prochain entretien de notation afin que votre candidature à la liste d'aptitude soit véritablement prise en compte par votre chef de service.**